



Trop perçu arrêt maladie

Par **Babrouchost**, le **03/09/2024** à **16:16**

Bonjour,

salariée en CDD à l'hôpital depuis juillet 2019 (2 CDD de 3 mois, puis 2 CDD de 6 mois puis 3 CDD de 1 an), j'ai décidé de partir fin 2024 à la suite de mon divorce et de l'impact qu'a eu l'hôpital sur celui-ci : ma cheffe de service a ouvertement dit en déjeuner professionnel que je trompais mon mari, d'autres rumeurs couraient sur moi et me mettaient dans un état de nerf toxique pour mon quotidien). Après en avoir discuté avec ma cheffe de service elle m'a dit me laisser le temps de réfléchir mais être d'accord pour cesser mon contrat en décembre 2023 le temps de me laisser rédiger mes comptes rendus (je suis psychologue) mais : je suis tombée enceinte et l'ai appris début octobre 2023. Face à un premier trimestre difficile sur le plan moral et à d'importantes nausées et au contexte professionnel mon médecin traitant m'a arrêtée. Mais j'apprends à la fin de l'année que mon contrat de travail a été prolongé dans un autre hôpital dans lequel je n'ai jamais mis les pieds et pour un CDD de 3 mois. Ils me demandent maintenant de rembourser le salaire perçu lors de ce dernier arrêt maladie. je conteste puisqu'avec mon ancienneté je suis dans mon bon droit. Mais ils ne considèrent ni mon ancienneté ni le fait que je n'ai jamais travaillé dans cet hôpital. Ce contrat est donc faux. quel est mon droit ?

Par **miyako**, le **03/09/2024** à **21:28**

Bonsoir,

êtes vous dans la fonction hospitalière ?

Cordialement

Par **Babrouchost**, le **03/09/2024** à **22:17**

Bonjour,

J'étais contractuelle de la fonction publique hospitalière en effet

Par **miyako**, le **04/09/2024** à **10:10**

Bonjour,

https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits-et-obligations/agents-contractuels-et-assimiles-fonctionnaires/contractuels-hospitaliers/la-duree-et-le-renouvellement-des-contrats-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-srv1_1331044

Il faudrait voir avec un syndicat de la fonction publique hospitalière

Cordialement